

Appel à Manifestation d'intérêt – CSF Transformation et Valorisation des Déchets – Start-up innovantes

Le contrat stratégique Transformation et Valorisation des déchets vise à mobiliser les acteurs de la filière Déchet, et au-delà, l'ensemble de ses parties prenantes amont et aval (industriels, collectivités, distributeurs, éco-organismes...), pour accompagner l'atteinte des objectifs de la Loi AGEC tout en consolidant les capacités industrielles de la filière et la solidité économique de ses entreprises.

Outre des projets de développement et d'expérimentation, il fait également une part importante à l'international, aux solidarités entre acteurs de toutes tailles (grands groupes, PME et TPE), à l'emploi et à la formation

C'est dans ce contexte et la dimension d'accompagnement et de compétitivité que le Comité Stratégique de Filière Transformation et Valorisation des Déchets lance un Appel à Manifestation d'Intérêt pour inviter toute start-up innovante dans le secteur de la gestion des déchets à présenter des innovations venant répondre aux enjeux de la filière. Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert pour 5 semaines, à partir du 13 avril 2021.

Contexte

L'économie circulaire, intégrée au cœur de dispositifs de production et de consommation, bouleverse l'industrie de la gestion des déchets et crée des emplois nouveaux.

Ce mouvement s'appuiera évidemment sur un grand nombre d'adaptations et d'évolutions majeures dans tous les éléments de la chaîne de valeurs, tant sur la collecte qui devra s'adapter, le tri qui devra se concentrer et monter en puissance, la régénération des matières premières, et le commerce international des matières premières de recyclage.

On voit également dans ce contexte se déployer un grand nombre d'initiatives nées de la nouvelle économie, explorant de nouvelles modalités de croissance des performances par des innovations de toute nature (collecte innovante, procédés de rupture, technologies de la communication et de l'information ...).

Attentes de la filière

Pour se transformer et muter vers cette économie circulaire, l'industrie de la gestion des déchets met l'innovation au cœur de son développement. Pour voir le jour, la plupart des transformations nécessitent des ruptures technologiques avec des investissements en R&D conséquents.

Ces investissements s'appuient notamment sur les axes de développement suivant :

- Développement d'une collecte innovante des déchets ;
- Développement de débouchés à haute valeur ajoutée pour les Matières Premières issues de Recyclage (carburants alternatifs, chimie verte...);
- Amélioration des procédés existants par l'Intelligence Artificielle, l'automatisation et la robotisation ;
- Solutions de recyclage des matériaux composites ;
- Mise en place d'une blockchain pour assurer la traçabilité ;
- Captage et stockage ou transformation du CO2 (notamment sous forme d'éthanol, de monoxyde de carbone...).

Notre proposition

Nous sélectionnerons, une dizaine de start-up, et les accompagnerons dans la connaissance du marché et dans leur modèle de développement. Chaque start-up sera accompagnée par une entreprise unique. L'accompagnement est prévu sur une durée de 24 mois, à partir de la sélection des start-ups. L'ensemble des start-ups sélectionnées se réuniront au moins une fois par semestre durant les deux années pour échanger sur les succès ou difficultés rencontrés.

Procédure

Si le projet de votre start-up rencontre une des attentes de la filière, nous vous invitons à vous rapprocher de nous avant le 17 mai 2021 et à transmettre votre projet par voie dématérialisée selon les conditions définies en annexe.

Contact

Guénola GASCOIN – pilote de l'AMI « Start-up »

guenola.gascoin@snefid.fr

ANNEXE

Candidature AMI Start-up innovantes CSF Transformation et Valorisation des Déchets

Procédure

La candidature est à transmettre par voie dématérialisée à roland.marion@cme-france.fr pour le 17 mai 2021.

Contact

Pour toutes questions, les candidats sont invités à contacter le pilote de ce projet CSF: Guénola GASCOIN - guenola.gascoin@snefid.fr

Dossier

Le dossier doit comporter :

- Nom et prénom du porteur
- Nom de la société, site web, contact mail et téléphone

La présentation du projet doit permettre d'identifier, notamment :

- le caractère innovant du projet,
- la pertinence par rapport aux thèmes définis dans l'AMI,
- les compétences et expérience des porteurs et e de leur équipe,
- le business model,
- la faisabilité et les possibilités de déploiement du projet
- ...